

## MORATOIRE LOT POUR UN MORATOIRE RESTAURATIF D'URGENCE SUR LA CARTE SCOLAIRE

### PREAMBULE

Cette demande de moratoire se veut ne pas opposer les besoins de la jeunesse des campagnes à celles des villes. Elle est le reflet local d'un besoin global pour toutes et tous. Ce moratoire sera peut-être le fer de lance d'un moratoire national.

Nous constatons avec effroi, les dizaines de fermetures de postes, d'écoles, ces dernières années. Amer et tragique constat d'un paysage rural modifié, où le maillage territorial éducatif a été tant fragilisé, où les leviers de démocratie rurale semblent ne plus agir. Mépris et déconsidération des élus de nos communes, des syndicats, des personnels, des parents, et la création de tensions.

- Cette année, la population lotoise déclare un état d'inquiétude jamais exprimée auparavant. De nombreux regroupements de parents ont eu lieu devant les écoles concernées par les fermetures. Ils et elles ont eu des rendez-vous durant lesquels ils et elles ont largement exprimé leur opposition contre les fermetures.
- Des élu.es ont voté des motions dans les conseils municipaux, contre les fermetures de classes. Les élu.es du conseil départemental ainsi que les députés ont affiché leur soutien publiquement aux parents et celles et ceux du département ont évoqué le souhait d'une motion spéciale lors d'une séance plénière exceptionnelle.
- Les publics accueillis dans les écoles nécessitent des accompagnements et des suivis de plus en plus complexes, qui témoignent d'une terrible réalité concernant la protection de l'enfance. Les demandes de placements sont en forte augmentation dans le département et les moyens ne permettent pas de répondre aux grandes difficultés. L'inclusion est une richesse irremplaçable dans l'expérience de la vie scolaire, pour toutes et tous, enfants et adultes, mais se heurte à l'affaiblissement des moyens donnés à l'éducation ces dernières années, de carte scolaire en carte scolaire. Les services de santé et du médico-social sont eux-mêmes en sous-effectif. Au-delà de toute alerte, la prévention des violences physiques et sexuelles sur les enfants, 2 à 3 en moyenne par classe, est une urgence absolue, et ne peut qu'appeler la nécessité d'effectifs très réduits favorisant une attention soutenue à chaque individu du groupe classe.
- Les professeur·es du premier degré, des écoles, des collèges et des lycées sont dans une situation de très grande souffrance et de mal-être au travail. Les arrêts maladies sont en nette augmentation chez les professeurs. Les directions d'école ne sont plus remplacées. Les équipes pédagogiques alertent plus que jamais les syndicats et les élus. Les signalements type RSST sont nombreux. Du point de vue de beaucoup des personnels de l'éducation, de parents, d'élu.es, de représentants syndicaux, jamais les conditions de travail n'ont été aussi dégradées que cette année dans les écoles, collèges et lycées de notre département.

Toutes et tous ensemble, nous rejetons tout discours qui consisterait à minimiser ou relativiser l'impact de ces fermetures de classe. De même que nous rejetons toute comparaison qui justifierait d'augmenter le nombre d'élèves par classe. La France a en effet un retard considérable en termes de taux d'encadrement, fait largement objectivé par les comparaisons officielles de l'OCDE (Education at a Glance 2025) :

- La taille moyenne des classes dans l'enseignement primaire public en France est de 21 élèves, contre 21 également pour l'ensemble des pays de l'OCDE. La France, 7ème puissance mondiale se classe ainsi derrière : l'Autriche, le Costa Rica, la Finlande, l'Estonie, le Danemark, la Tchéquie, la Grèce, l'Islande, l'Italie, la

Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie, l'Espagne, la Suisse, les USA.

- Bien pire : le ratio nombre d'élèves par enseignant, dans le public, est de 18 en moyenne en France, contre 14 en moyenne dans l'OCDE. (Ici le nombre total d'enseignants prend en compte les remplaçants titulaires). Seuls 3 pays font pire que la France au sein de l'OCDE : Mexique, Colombie et Royaume-Uni.
- Le très lourd retard de la France est trop important. Ces données sont incontestées et incontestables. C'est ce qui explique le non remplacement structurel en France.
- Dans le second degré, le nombre moyen d'élèves par classe est de 25 pour la France contre 23 pour la moyenne des pays de l'OCDE.

Il y a donc urgence à créer des postes et recruter davantage chaque année. Au lieu de quoi, le Lot va connaître une carte scolaire destructrice de postes et de classes.

– Vu la motion votée par le conseil départemental du Lot ce jour.

– Vu l'opposition explicite des députés Proença et Pradié contre les fermetures de classes dans Le Lot.

– Vu les votes CONTRE sur le projet global de mesure de carte scolaire par les syndicats FSU-SNUipp, CFDT en CSA-SD (la CGT a revendiqué ce boycott, pour dénoncer ce projet de fermeture. L'UNSA, même s'il elle n'a pas voté contre les fermetures à l'unanimité n'a pas voté pour non plus : 2 abstention sur 3 votes).

– Vu l'opposition aux fermetures de classes ou de postes par les mairies des communes concernées.

– Vu l'opposition aux fermetures par les associations de parents d'élèves des communes concernées.

– Vu le lourd retard de la France dans son taux d'encadrement par élève.

– Vu l'importance de l'inclusion et des besoins en inclusion dans notre département et en France.

– Vu les discours de la DASEN qui n'a pas pris en compte tous ces éléments et qui ne s'accorde pas non plus sur les chiffres avec plusieurs écoles.

– Vu l'alerte officielle lancée à Claire Hédon, Défenseuse des droits des enfants, concernant le Lot, en matière de protection de l'enfance, de droit à la qualité d'éducation, de dysfonctionnement des services publics et des services de l'État.

## EN CONSÉQUENCE

Nous, élu·es lotois·es à toutes les échelles, syndicats, parents d'élèves, personnels et enseignant.es, demandons collectivement, unanimement et en urgence :

1. L'annulation immédiate sans concession de toutes les fermetures de postes prévues dans le Lot au primaire, au collège et au lycée pour la rentrée 2026, et un moratoire restauratif pour une durée de 5 ans minimum sans fermetures de postes.

2. Un moratoire impliquant la baisse du taux d'encadrement moyen d'élèves par professeur, jusqu'à ce que la France atteigne -à minima- un taux équivalent à la moyenne des pays de l'OCDE. Avec pour objectif de faire partie -à terme- des premières places.

3. Une instance de réflexion préalable aux travaux de carte scolaire associant au même moment, ensemble et au même endroit, tous les élus, parents et partenaires de l'école, syndicats, enseignant.es, DASEN, Préfète.

Ce MORATOIRE RESTAURATIF sera la preuve d'une volonté d'apaisement, la preuve de l'engagement et du courage politique en ce qui concerne notre cohésion territoriale, notre maillage territorial éducatif.

Ce MORATOIRE RESTAURATIF incarnera la volonté de rétablir la considération de nos

maires, de notre population lotoise, de nos enseignant.es, enfin, au-delà de tout, de nos enfants, les futur.es acteurs et actrices de cette société.

Enfin, ce MORATOIRE RESTAURATIF sera un choix novateur et inspirant fait par les élu.es de notre département, le choix du progrès social, cela en des temps bien sombres où l'urgence sociale, humaine et éducative ne peut plus être considérée comme une dépense mais comme la seule priorité.

A Cahors, le 13 avril 2026

Liste des premiers et premières signataires

FSU-SNUipp 46

CGT éducation 46

SUD éducation 46

CFDT éducation 46

Association des parents d'élèves de Luzech

Association des parents d'élèves de Puy l'évêque

Collectif Citoyen pour la Sauvegarde des Ecoles de Village

Catherine Prunet, conseillère départementale

Amélie Vacossin, conseillère départementale

Caroline Mey-Fau, conseillère départementale

Gaëligue Jos, conseillère départementale

Francesco Testa, conseiller départemental

Jean-Pierre Jammes, conseiller départemental

Marc Gastal, conseiller départemental

Benoit Cabarot, conseiller municipal et communautaire de Cahors

Elsa Bougeard, conseillère municipale et communautaire de Cahors

Dalida Ben Dadda, conseillère municipale de Cahors

Nathalie Schocron, conseillère municipale à Assier

France insoumise Lot

Alain Hebert, maire de Saint-Cirgues

Roger, Landes, maire de Saint Colombe

Martial Juliac, maire de Laurettes

Emilie Soler, mère d'élève à Saint-Paul

Charline Joffre, mère déléguée à Saint Paul Flaugnac

Leslie Bonté, mère déléguée à Saint Paul de Loubressac

Judith Humery, mère d'élève

Marc Soller, parent d'élève à Saint Paul Flaugnac

Sarah Berthet, présidente APE à Assier,

Richard Larmenier, parent d'élève à Assier

Thomas Tardieux, parent d'élève à Livernon

Yann Cardin, parent délégué à Livernon

Caroline Laporte, mère d'élève à Saint Paul de Loubressac

Fany Machart mère d'élève à Saint Paul de Loubressac

Hélène Maynard, citoyenne à Luzech

Thomasson Amanda, mère d'élève à Saint Paul de Loubressac

Jean Pauly, professeur retraité

Isabelle Pauly, enseignante retraitée,

Philippe Cormenier, professeur retraitée

Véronique Capsal, ancienne conseillère municipale,

Anne Baudemont, ancienne enseignante

Association de Défense de la Gare d'Assier et de Défense des Services Publics

GUERRIERI Léa, Maire de Carayac

ABC'éditions

Christine Pitard, Citoyenne du Lot

Marco Carletti - Parent d'élève

Eliane Lavergne, ancienne Maire de Latronquiere

Patrick Calmon, Maire de Saint Simon

Bernard Walter, père d'élève, Assier

Catherine Walter, mère d'élève, Assier

Céline Coldefy, mère d'élève à Livernon

Joël Coldefy père d'élève à Livernon

Lola Blanc, mère d'élève, Livernon

Cécile Sage, mère d'émève Livernon, conseillère municipale à la mairie de Corn Chloé

Nadal, mère d'élève à Livernon

Pierre Baptiste Buisson, père d'élève à Livernon

.